



24 octobre 2019

Compte rendu

Rencontre 3 - 2019



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ROUYN-NORANDA - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY - SHERBROOKE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 24 octobre 2019
- ◆ **Durée** : de 12 h à 15 h
- ◆ **Lieu** : Centre Michel-Brière, salle Mine Canadian Malartic, 939, rue de la Canadienne
- ◆ **Nombre de participants** : 14 participant-e-s
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteuse** : Caroline Bergeron

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM), le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Bourgeois souhaite la bienvenue à tous et présente ensuite le plan de la rencontre. Comme certains membres en sont à leur première rencontre, M. Bourgeois invite chacun des membres à se présenter, à tour de rôle. Il propose de garder les variés ouverts, si de nouveaux sujets émergent, au fil des discussions.

Deux membres font mention qu'ils doivent quitter la rencontre vers 14 h 15 et 14 h 30. M. Bourgeois invite Mme Brousseau, coordonnatrice du CES-CM, à traiter du prochain sujet.

2. RECRUTEMENT ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Mme Brousseau effectue un retour sur les activités de recrutement du CES-CM. Depuis la dernière rencontre, le 23 mai dernier, beaucoup d'efforts ont été déployés afin de recruter de nouveaux membres. Suivant les règles de fonctionnement, un avis public a été envoyé aux gens du quartier sud.

Les nouveaux membres suivants s'ajouteront au comité :

- Mme Mélanie Grégoire, L'Aile Brisée, Association de parents d'enfants handicapés;
- M. Luc Bossé, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ);
- M. Jean-Charles Bourret, Société de développement économique de Malartic;
- Mme Annette Ménard, citoyenne.

Une autre personne aurait été intéressée à être membre, mais la formule de jour ne lui convenait pas. M. Bourgeois ajoute que la formule de jour devra être évaluée pour valider qu'elle fait consensus.

Mme Brousseau annonce les membres qui ont remis leur démission :

- Mme Marianne Chouinard, Prévention suicide Abitibi-Témiscamingue;
- M. François-Michel Dénomme, UQAT.

Elle mentionne que Kevin Saint-Jacques du CISSAT lui a été suggéré afin de remplacer Mme Chouinard, elle devrait avoir des nouvelles prochainement. Elle explique qu'à la suite de ces deux départs, il y a deux nouveaux postes à combler, en plus d'un membre citoyen et d'un membre issu d'une communauté autochtone qui reste à pourvoir.

3. MOT DE SERGE BLAIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MINE CANADIAN MALARTIC

M. Blais se présente et explique qu'il souhaitait prendre quelques minutes avec les membres du comité pour notamment discuter de l'entente hors cour intervenue le 15 octobre dernier entre les avocats du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic et ceux de Mine Canadian Malartic.

- Pour être entérinée, l'entente devra faire l'objet d'une autorisation par un juge, le dossier sera entendu le 11 décembre 2019 au Palais de justice de Val-d'Or;
- Si l'entente est autorisée, cela entraînera l'abandon de tous les dossiers légaux en cours, soient :
 - L'action collective;
 - La demande en rejet du décret gouvernemental suite au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2016;
 - L'injonction interlocutoire.
- Voici les grandes lignes de l'entente proposée :
 - Les citoyens qui n'avaient pas adhéré au Guide pourront se prévaloir du programme de compensation pour les périodes rétroactives (du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2018);
 - Les avocats du Comité de citoyens ont renoncé à demander et recevoir quelque somme que ce soit, incluant à titre d'honoraires judiciaires. Les citoyens auront donc droit à la totalité du montant de compensation ;
 - Lors de l'élaboration du Guide de cohabitation en 2016, le Groupe de travail s'était également engagé à travailler à la revitalisation de la zone A de Malartic. Dans l'entente conclue le 15 octobre, cet engagement c'est traduit par la mise en place d'un programme de revitalisation à l'intention des propriétaires fonciers de la zone A. Un budget total de 1,5 million \$ sera distribué en parts égales en remboursement indirects, sous forme de crédit de rénovation;
 - Au moment de la rédaction du Guide, en 2016, celui-ci était basé sur la performance environnementale de MCM en 2015. C'était une époque où il y avait plusieurs non-conformités. Depuis, la performance environnementale de MCM s'est grandement améliorée, il y a beaucoup moins de non-conformités. Il aurait donc été légitime de diminuer les montants versés à titre de compensation, en raison de la baisse des impacts. Par contre, l'entente conclue entre les parties prévoit de geler les montants de compensation pour une période de trois ans, puis à ce terme, prendre une décision lors de la révision en 2022.
- Il attire l'attention des participants sur la notion de respect des autres en mentionnant que tout au long des procédures, il a toujours tenu le même discours; chacun a droit à son opinion. Maintenant, le respect de l'entente est très important, il n'y a pas de gagnants ou de perdants, il faut maintenant regarder vers l'avant.
- En terminant, M. Blais mentionne également qu'il est disponible pour venir faire des présentations à certaines rencontres du Comité, si les membres le souhaitent.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Je comprends que le montant des compensations sera gelé. Est-ce que ce sera seulement pour les citoyens de la zone A?	M. Blais répond que le gel sera pour tout le monde.
Intervention 2.	
Est-ce que la zone A représente le quartier sud?	M. Blais répond que oui.
Intervention 3.	
Qu'en est-il des secteurs B et C?	Aucun changement : M. Blais explique que les montants prévus au Guide sont les mêmes pour les trois prochaines années.
Intervention 4.	
Si une personne de la zone A déménage le 1 ^{er} octobre dans le quartier nord, qu'arrive-t-il?	M. Blais explique que le montant accordé sera établi au prorata, selon la période à laquelle la personne a résidé dans les secteurs concernés. Le montant à verser sera celui de la zone A jusqu'au 1 ^{er} octobre et qu'ensuite ce sera le montant du nouveau secteur.
Intervention 5.	
Est-ce que la mine à une nouvelle approche pour le programme d'acquisition des propriétés? La date changera-t-elle?	M. Blais répond que la date va rester la même. Depuis le 1 ^{er} septembre 2016, Mine Canadian Malartic a acheté et rénové 44 maisons et en a vendu 37. Il n'y a pas de limite au nombre de propriétés achetées. La date finale de ce programme est le 31 août 2020, il n'y aura aucun achat de maison après cette date.
	M. Bourgeois ajoute qu'étant donné que le programme avait une vocation temporaire, il visait à adresser les enjeux de cohabitation. Donc, les résidents avaient 4 ans pour prendre une décision à savoir s'ils étaient en mesure de vivre ou non près de la mine.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 6.	
Est-ce que l'achat d'une maison se fait de manière automatique? Y-a-t-il une évaluation préalable?	M. Blais répond qu'il y a une évaluation préalable et que Mine Canadian Malartic ne fait pas l'acquisition de maisons insalubres ou non sécuritaires. Si tel est le cas, une inspection permet ainsi d'aviser les gens que leur maison présente un risque. Cependant, si les maisons nécessitent beaucoup de travaux, mais qu'elles ne sont pas insalubres et ne représentent pas un danger pour la sécurité des occupants, la mine procédera tout de même à l'acquisition.
	Mme Plouffe ajoute que lorsqu'une maison est insalubre ou non sécuritaire, le processus est suspendu et les propriétaires ont alors l'occasion de mettre la maison à niveau avant de reprendre le processus d'acquisition.
	Mme Brousseau indique que le programme permet l'acquisition de maisons sécuritaires et conformes.
Intervention 7.	
Qu'en est-il des crédits de rénovation dans le programme de revitalisation de la zone A?	M. Blais répond que tous les propriétaires de la zone A sont admissibles, le même montant est accordé à tout le monde. Les seules propriétés qui ne sont pas éligibles sont les maisons qui ont déjà fait l'objet de rénovations par Mine Canadian Malartic. Ces propriétés font déjà l'objet d'un boni d'accession à la propriété.
Intervention 8.	
Est-ce que des travaux tels que l'amélioration de l'insonorisation sont couverts par les crédits de rénovation?	M. Blais répond que oui.
	Mme Plouffe mentionne que cela peut aussi inclure des travaux d'aménagement paysager.
	Mme Brousseau précise que les maisons construites de 2016 à aujourd'hui sont cependant exclues de ces crédits.

M. Bourgeois demande aux participants s'ils ont d'autres questions suite à la présentation de M. Blais et ils répondent que non. Il ajoute qu'après l'audience du 11 décembre, ils auront plus de détails concernant l'entente.

4. SOUS-COMITÉ REVITALISATION

M. Bourgeois invite Mme Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu et M. Demers, membre issu du secteur récréotouristique à présenter les deux projets structurants qui ont été privilégiés à la suite des réflexions du Sous-comité Embellissement.

4.1 PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Mme Plouffe explique que lors de la rencontre du 23 mai dernier, Mine Canadian Malartic a présenté aux membres deux projets structurants et rappelle les éléments sur lesquels la réflexion s'est appuyée :

- Être utile, c'est-à-dire rendre service à Mine Canadian Malartic et à la communauté
- Être concret, avoir des résultats qui se matérialisent à court terme
- Être réaliste, donc de répondre à la volonté de tous de s'investir
- Permettre une réelle influence des participants.

Elle ajoute que les membres ont décidé d'appuyer la réflexion entourant la refonte du programme existant « j'adopte un arbre » dans une optique d'embellissement de la municipalité. Un sous-comité a donc été créé et s'est réuni à deux reprises, en juin et en août.

Au terme des discussions, deux projets ont été privilégiés :

- PROJET 1 : Concours d'embellissement
- PROJET 2 : Serres communautaires

Mme Plouffe explique que les deux projets seront présentés aux membres aujourd'hui, dans le but de connaître leur appréciation afin d'en choisir un. Elle présente ensuite le projet du concours d'embellissement qui consiste à transformer le programme « j'adopte un arbre » en concours d'embellissement.

Les principaux constats sont les suivants :

- Le projet « j'adopte un arbre » est réalisé par MCM en collaboration avec ÉcoMalartic.
- Le projet en sera à sa 4^e édition en 2020. Besoin d'un renouveau, second souffle.
- Projet très populaire lors des dernières éditions; 300 arbres ont été adoptés.
- Disponibilité d'un budget annuel d'environ 40 000 \$ pouvant servir de levier.
- Réalisable à court terme.
- Cohérence avec les engagements communautaires de MCM.
- Offre plusieurs possibilités pour faire grandir le projet au fil des ans.

Le concours comprendrait cinq volets :

- Améliorons nos maisons et nos environs
- Fleurissons nos espaces
- Cultivons nos potagers
- Embellissons nos balcons

- Junior (7 à 17 ans).

Mme Plouffe poursuit en expliquant que dans le cadre du concours de la municipalité de Sainte-Julienne, des prix de 300 \$, 200 \$ et 100 \$ sont remis dans chaque catégorie et les gagnants sont déterminés par une visite des membres du jury. Comparativement au projet « j'adopte un arbre », celui-ci permettrait à un plus grand nombre de citoyens d'y participer puisqu'il serait également ouvert aux locataires.

M. Demers présente ensuite le deuxième projet, soit la bonification du projet de jardins communautaires par la création de serres communautaires.

Les principaux constats sont les suivants :

- Volet jardins communautaires existe déjà. Le projet est réalisé par la Société d'horticulture et d'écologie de Malartic (SHEM).
- Dans une 1^{re} phase, la construction d'une serre permettrait à un plus grand nombre de citoyens d'en profiter et de prolonger le temps des récoltes.
- Réalisable à moyen terme.
- Partenariats possibles.
- Une 2^e phase au projet est envisageable à long terme. Ex.: construction de serres dans chaque quartier.
- Projet qui permet de créer un climat d'échange et de rapprochement entre les citoyens d'un même quartier, il favorise les relations intergénérationnelles.
- Cohérence avec les engagements communautaires de MCM.
- Offre plusieurs possibilités pour faire grandir le projet au fil des ans. Ex. : fête des récoltes, concours.

M. Demers mentionne que lors de sa rencontre avec le président de la société horticole, celui-ci s'est montré intéressé, mais a exprimé des réserves. Il ajoute que le projet de jardins communautaires représente déjà une charge de travail élevée pour les bénévoles qui ont investi près de 700 heures au cours de l'année, en plus de la liste d'attente pour les gens qui aimeraient avoir un emplacement dans le jardin communautaire. Selon le président de la société horticole, le projet est très intéressant, mais impliquera beaucoup de gestion, d'investissement et la construction de nouvelles infrastructures.

Mme Plouffe présente ensuite les prochaines étapes, qui sont les suivantes :

- Rencontre du sous-comité
- Élaborer un plan d'action
- Faire un échéancier
- Partager des mises à jour au comité.

Elle invite ensuite les participants à échanger sur les deux projets qui leur ont été présentés.

4.2 ÉCHANGES ET DISCUSSION

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 9.	
<p>Est-ce que le projet d'embellissement s'adapterait pour la rue Royale? Je me sens gêné lorsque je reçois des visiteurs et c'est l'endroit où il y a le plus de circulation à Malartic.</p>	<p>Mme Plouffe répond que oui si le projet considère l'inclusion des propriétaires de commerces. Ces derniers pourraient donc participer au concours, mais elle précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'un projet de la même envergure.</p>
Intervention 10.	
<p>Il serait bien de donner l'argent à la ville pour embellir la rue Royale. C'est le premier coup d'œil lorsqu'on entre dans la ville, ce serait bien d'avoir de belles rues.</p>	
Intervention 11.	
<p>Il serait bien d'inclure des espèces locales, d'éviter les espèces exotiques envahissantes et choisir des espèces qui consomment moins d'eau.</p>	<p>La proposition est notée.</p>
Intervention 12.	
<p>Comme il y a déjà un manque de terrain et une liste d'attente, à quel endroit seraient les serres?</p>	<p>M. Demers explique que le projet de serres se ferait sur un terrain adjacent à celui des jardins communautaires, il ne viendrait pas empiéter sur le terrain déjà existant.</p>
Intervention 13.	
<p>Pourquoi ne pas ajouter des bacs?</p>	<p>M. Demers explique que lors de sa rencontre avec le président de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Malartic (SHEM), ses discussions étaient orientées sur le projet de serres. Il ajoute qu'avec les discussions d'aujourd'hui, il aura plus d'outils s'ils devaient poursuivre les discussions sur ce projet.</p>
Intervention 14.	
<p>Le président de la SHEM et sa conjointe font beaucoup de bénévolat, s'il devait y avoir un agrandissement, il faudrait l'implication d'autres personnes.</p>	<p>En effet, il faudrait réfléchir sur le degré d'implication que ce projet demanderait.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 15.	
Les gens qui ont un carré au jardin communautaire ne s'en occupent pas?	M. Demers répond qu'ils s'occupent de faire pousser les légumes dans leur carré, mais que quelqu'un doit monter les carrés et entretenir les infrastructures.
	M. Bourgeois ajoute qu'il comprend qu'il y a un enjeu important au niveau du bénévolat, de la liste d'attente et que l'initiative devrait être structurée, particulièrement au niveau de l'implication bénévole.
Intervention 16.	
Le projet d'embellissement de la ville serait plus intéressant pour l'ensemble de la population.	
Intervention 17.	
En même temps, peut-être que les bénéficiaires du projet de serres communautaires en ont vraiment besoin.	M. Bourgeois mentionne que l'un n'empêche pas l'autre, plusieurs projets sont possibles. Le projet de serres mériterait d'être précisé.
Intervention 18.	
Est-ce que la minière prévoit offrir le bureau de chantier à la société d'histoire qui en a fait la demande afin de le convertir en kiosque touristique ? Les gens arrivent dans la ville et il n'y a pas de bureau touristique.	M. Blais explique qu'il n'y a rien de prévu encore à cet effet. Mine Canadian Malartic possède encore beaucoup d'immeubles en ville et cherche plutôt à s'en départir au cours des prochaines années. Il a reçu la demande récemment de la Société d'histoire et devra l'étudier. Les demandes sont toutes examinées à la pièce et doivent faire l'objet d'une réflexion d'équipe. Mine Canadian Malartic a encore besoin de ce bureau étant donné que les travaux vont se poursuivre jusqu'à l'été 2020.
Intervention 19.	
Donc, cette option n'est pas exclue?	M. Blais répond que non, mais que la prise de décision devra se faire en équipe.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 20.	
<p>Parmi les deux projets soumis, celui qui remplace « j’adopte un arbre » permettrait davantage de redonner à la communauté, le rayonnement serait plus grand. L’embellissement de la rue Royale profiterait à beaucoup de gens, mais est-ce que la somme de 40 000 \$ est suffisante pour l’embellir. Si le but est de redonner aux citoyens, embellir la rue Royale devrait être priorisé.</p>	<p>Mme Plouffe répond que ce montant pourrait servir de levier afin d’obtenir des subventions. Elle ajoute qu’en effet, il n’est pas réaliste de croire que ce montant est suffisant pour changer l’aspect de la rue Royale. Le projet de concours n’était pas nécessairement dédié à la rue Royale, mais bien à l’ensemble des citoyens de Malartic.</p> <p>M. Bourgeois souligne que l’important n’est pas le 40 000 \$, mais plutôt qu’il s’agit d’une première étape visant à encourager et à stimuler une démarche d’embellissement, de fierté des citoyens.</p>
Intervention 21.	
<p>Si on veut garder la population, il pourrait être bénéfique d’embellir la rue Royale.</p>	
Intervention 22.	
<p>Si j’ai bien compris, avec le programme d’embellissement, les locataires et propriétaires pourraient embellir leur propriété. Cela créerait un sentiment de fierté, en plus d’inclure les locataires, c’est très intéressant.</p>	<p>M. Bourgeois ajoute que le message qui est communiqué avec ce concours est « que nous travaillons ensemble et que nous sommes responsables de notre ville ».</p>
Intervention 23.	
<p>En développant un programme d’embellissement, il serait intéressant de commencer par l’entrée de la ville, c’est la première chose que les gens voient, même si on n’y met que des bacs à fleurs.</p>	<p>M. Bourgeois résume en disant que si le concours d’embellissement est retenu, une emphase pourrait être mise sur la rue Royale.</p>
Intervention 24.	
<p>Il y a déjà un programme d’embellissement de la ville en développement, qui inclut la rue Royale. Ce programme commencera l’année prochaine et implique également le Ministère des Transports du Québec (MTQ). Ce programme inclut également un volet pour améliorer les façades des maisons/commerces. Pour ce qui est du Château Malartic, il appartient encore à un propriétaire privé, nous devons pour l’instant respecter le processus. Le 40 000 \$ devrait aller aux citoyens et la ville s’occupera de la rue Royale.</p>	
Intervention 25.	
<p>Est-ce que le programme de revitalisation s’échelonne sur plusieurs années?</p>	<p>La représentante de la municipalité répond que oui, ce sera un programme quinquennal.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 26.	
Il aurait été pertinent d'avoir cette information en main pour la discussion.	

M. Bourgeois rappelle les deux options et leurs particularités :

- Le concours d'embellissement pourrait être mis en œuvre dès l'été prochain et inclurait un plus grand nombre de citoyens.
- Le projet de serres est plus structurant, mais certaines modalités mériteraient d'être précisées, notamment quant à la structure de bénévolat pour éviter de mettre tout le projet sous la responsabilité d'une seule personne.

Il demande ensuite aux participants s'ils ont une préférence pour l'un ou l'autre des projets.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 27.	
Quel est l'objectif du projet de serres? Est-ce destiné aux personnes à faibles revenus? Est-ce que des organismes ont manifesté leur intérêt?	M. Demers répond qu'il connaît plusieurs organismes, il faudrait valider si certains d'entre eux sont intéressés et préciser qui s'en occupera.
Intervention 28.	
Le projet est intéressant s'il est destiné aux gens à faibles revenus et qu'un organisme accepte de s'en occuper.	
Intervention 29.	
Il s'agit de deux beaux projets, c'est aux citoyens de choisir. Il serait intéressant d'établir des objectifs plus clairs pour chacun de ces projets afin d'avoir une meilleure idée des implications financières et humaines.	M. Demers répond que pour bâtir une serre, cela peut être difficile à rentabiliser. Le plus important est de déterminer qui s'en occupera avant d'aller plus loin.

M. Bourgeois propose d'aller de l'avant avec le concours d'embellissement, en raison de la mise en œuvre plus simple et de la possibilité d'avoir des gains rapides, mais de poursuivre la réflexion dans le temps pour le projet de serres communautaires.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 30.	
Est-ce que l'objectif est de faire des projets à court terme? Le concours d'embellissement est un projet plutôt à court terme, tandis que le projet de serres se veut un projet nécessitant un développement s'échelonnant sur trois à quatre ans.	Mme Plouffe répond que la réflexion devra être poursuivie sur le projet de serres et qu'il faudrait également valider l'intérêt des différents organismes à embarquer dans ce projet.

M. Bourgeois demande aux participants s'ils sont d'accord à aller de l'avant avec le concours d'embellissement et à continuer à mieux définir les objectifs et implications pour le projet de serres. Les participants sont d'accord avec la suggestion. Il invite ensuite Mme Plouffe à présenter les prochaines étapes.

Mme Plouffe explique qu'à la suite des discussions de la présente rencontre, certains éléments devront être approfondis. Le sous-comité embellissement rendra compte de ces travaux d'ici le printemps prochain.

ACTION DE SUIVI 1 : RENDRE COMPTE DES TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ EMBELLISSEMENT AU PRINTEMPS 2020

PAUSE

5. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

M. Bourgeois invite M. Normand D'Anjou, directeur environnement et développement durable, à venir présenter les plaintes et les non-conformités reçues depuis la dernière rencontre.

M. D'Anjou s'excuse pour son retard et se présente aux nouveaux membres. Il explique qu'il est le directeur environnement à la mine Canadian Malartic et qu'il s'occupe principalement des activités qui se déroulent sur le site de la mine, des aspects de conformité et des communications avec les différents ministères. Il ajoute qu'un autre directeur environnement, Martin Duclos, s'occupe pour sa part des nouveaux projets.

M. D'Anjou présente le tableau des plaintes et des non-conformités, déposé à l'Annexe III. Dix plaintes sont abordées :

Plainte 1

- Bris d'un pare-brise dans le cadre des travaux sur la route 117 : Une inspection de la chaussée a été effectuée et celle-ci a été nettoyée. Le plaignant a été contacté et celle-ci a été fermée le 15 août 2019.

Plainte 2

- Bris de l'alignement d'un véhicule dans le cadre des travaux sur la route 117 : La surface de la chaussée a été adoucie. Le plaignant a été contacté et celle-ci a été fermée le 30 septembre 2019.

Plainte 3

- Vibrations lors d'un sautage le 19 août 2019 à 15 h 54 : Une odeur a été sentie et un nuage a été vu au parc Belvédère à la suite d'un sautage. La vidéo du sautage a été visionnée et les vents étaient optimaux, vers la fosse. Les données de suivi des oxydes d'azote (No_x) ont également été consultées, aucune évidence d'anormalité n'a été trouvée.

Plainte 4

- Bruit dans la nuit du 27 au 28 août 2019 : La bande sonore a été écoutée, le bruit était audible, mais dans les limites. Une pelle a été remontée pour en faire l'entretien, on croit bien que le bruit entendu provenait des chenilles de l'équipement, cela peut se reproduire périodiquement. Des efforts seront faits pour tenter de minimiser.

Plainte 5

- Vibrations lors d'un sautage le 30 août 2019 à 11 h 09 : Le sautage était conforme aux normes, mais comme il a duré 13 secondes (la norme étant 15 secondes), il a pu paraître plus intense qu'à l'habitude. La vibration respectait également la valeur limite de 12,7 mm/s. Même si le seuil n'a pas été pas dépassé, les sautages entre 7,5 et 12,7 sont toutefois documentés.

Plainte 6

- Bris d'une aile de voiture en raison d'une pancarte de signalisation tombée sur la chaussée dans le cadre des travaux de la déviation : À la suite du signalement, la pancarte a été récupérée pour ne pas nuire à la circulation.

Plainte 7

- Circulation à la sortie du site de la mine le 3 juillet 2019

Plainte 8

- Circulation à la sortie du site de la mine le 13 août 2019

Plainte 9

- Circulation sur la route 117 le 23 août 2019

Plainte 10

- Circulation sur la route 117 le 13 septembre 2019

Pour les plaintes 7 à 10, les mesures de sensibilisation et de sanctions prévues ont été déployées afin de limiter ce type d'incidents. Si un véhicule ne fait pas son arrêt complet à l'entrée du site de la mine, la personne est identifiée puisque des caméras sont installées à cet endroit et des sanctions lui sont imposées, selon une certaine gradation. Dans les cas les plus graves, la sanction peut aller jusqu'à une interdiction d'accès au site. Le directeur

général a d'ailleurs communiqué clairement le message aux employés lors de ses dernières rencontres avec l'ensemble des employés.

Non-conformité : il n'y a eu aucune non-conformité depuis la dernière rencontre.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 31.	
<p>En ce qui concerne la plainte de vibration, pouvez-vous expliquer la source de la vibration et les limites entre 7,5 et 12,7 que vous documentez?</p>	<p>M. D'Anjou répond que cela ne relève pas de son champ d'expertise, qu'un de ses collègues serait mieux placé pour répondre à cette question. Il ajoute que la durée du sautage est limitée à 15 secondes, mais que plus la durée est longue, plus on « l'entend », il s'agit de maintenir un certain équilibre (ie. plus court=plus de vibrations, plus long=entendu plus longtemps).</p> <p>Considérant la présence de nouveaux membres, M. Bourgeois suggère d'inclure une mise à niveau des différents éléments de suivi (qualité de l'air, qualité de l'eau, vibrations, etc.) dans une rencontre thématique en 2020.</p>
Intervention 32.	
<p>Est-ce que les gens résidant près de la voie de contournement vous ont fait part qu'ils entendaient plus les camions lourds?</p>	<p>Mme Brousseau et Mme Plouffe répondent que cela ne leur a pas été partagé, que depuis que le mur de conteneurs a été enlevé, ils n'ont pas reçu ce type de commentaires.</p>
Intervention 33.	
<p>Est-ce que les travaux du mur vert sont complétés ou il y aura une construction supplémentaire pour atténuer le bruit?</p>	<p>M. D'Anjou répond que la butte-écran est complétée et que selon les modélisations les résultats seraient bons. Le mur vert par contre est encore en construction.</p> <p>Mme Plouffe va valider avec les citoyens qui résident près de la voie de contournement s'ils sont incommodés ou non par le bruit depuis l'installation du mur vert.</p>

ACTION DE SUIVI 2 : VALIDER LE NIVEAU DE BRUIT AVEC LES CITOYENS QUI RÉSIDENT PRÈS DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT

5.1 PROPOSITION – FORMATION D’UN SOUS-COMITÉ POUR TRAVAILLER SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA CIRCULATION

Mme Brousseau indique qu’en 2019, il y a eu quelques plaintes qui concernent la circulation. En plus des plaintes présentées aujourd’hui, il y en a eu deux autres en janvier et en mai, ce qui porte à six le nombre de plaintes liées à la circulation. Elle suggère d’entamer une réflexion sur les mesures à mettre en place afin d’améliorer la situation et d’identifier ce qui pourrait être fait.

Mme Brousseau explique que l’emphase devrait être mise sur le chemin du Lac Mourier. Elle ajoute que ce projet s’ajouterait aux initiatives de prévention et de sensibilisation déjà en place comme :

- La campagne de sensibilisation de la Sûreté du Québec (SQ) pour les usagers de la route 117;
- Limite de vitesse sur le site;
- Sanctions prévues en cas de faute;
- Les rencontres de sensibilisation des employés par le directeur général.

Elle demande aux participants leur avis sur la formation d’un sous-comité pour travailler sur la problématique de la circulation et les invite à échanger sur le sujet.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 34.	
Est-ce que le programme vise uniquement les accidents avec des véhicules? Est-ce que cela inclurait également le manque de civisme envers les cyclistes et les piétons au centre-ville de Malartic?	Mme Brousseau indique que ce genre de plaintes ne lui est pas adressé, elle est au courant principalement des plaintes à l’entrée du site.
Intervention 35.	
C’est plus évident de porter plainte lorsqu’il s’agit d’incident entre véhicules que de le faire lorsqu’il est question de civisme.	Mme Plouffe répond qu’il serait effectivement difficile de cibler les plaintes de civisme qui concernent les employés de la mine.
Intervention 36.	
Si la seule problématique adressée est à la sortie de la mine, ce n’est pas très convaincant. À la fin du quart du travail à la mine, le problème s’étend plus loin, il y a un endroit où il y a une lumière et les gens tournent à droite, beaucoup de conducteurs coupent.	Mme Plouffe indique qu’il faudrait réfléchir sur les mesures afin d’aborder la situation.

Intervention 37.	
La représentante de la municipalité mentionne alors que la route 117 appartient au MTQ et qu'il y a des projets de réfection de cette route prévus l'an prochain. Certaines problématiques soulevées aujourd'hui ont déjà été adressées et seront prises en charge lors des travaux de réfection. Il y aura notamment des avancées de trottoirs des deux côtés de la rue Royale, car il n'y a qu'une voie, mais les gens empiètent sur le trottoir.	Mme Brousseau demande si le chemin du Lac Mourier relève du MTQ ou de la Ville de Malartic?
Intervention 38.	
Donc, la Ville devrait s'entendre avec le MTQ pour l'entretien du chemin du Lac Mourier.	
Intervention 39.	
Comme il y a eu peu de plaintes par rapport au nombre d'entrées et de sorties du site, ça vaudrait la peine d'évaluer le rapport coûts / bénéfiques et de déterminer jusqu'où on veut aller dans ce projet. On parle de six plaintes pour plusieurs milliers de passages par année. Ça pourrait être de faire des suggestions sur les habitudes de transport.	Mme Brousseau répond que cela peut en faire partie.
Intervention 40.	
Les enjeux de la sécurité routière ont fait l'objet d'un sondage en 2013. Parmi les questions adressées, la problématique de la sécurité sur la rue Royale est ressortie. Le sous-comité pourrait traiter des enjeux de la sécurité routière dans une perspective plus globale.	
Intervention 41.	
La représentante de la municipalité mentionne que les feux de circulation vont rester les mêmes, avec les avancées de trottoir, il sera plus facile de voir les passages piétonniers. Les travaux commenceront l'année prochaine.	
Intervention 42.	
En ce qui concerne le projet Odyssey, est-ce que les gens qui vont travailler là vont passer par le chemin du Lac Mourier ou par la 117? Il serait peut-être bon que le sous-comité se penche là-dessus. S'il y avait trois voies pour tourner, cela empêcherait de bloquer la circulation.	Mme Plouffe répond que les travailleurs passeront par la route 117.
	Mme Brousseau indique que la Mine Canadian Malartic est déjà en contact avec la SQ et que le MTQ a également été interpellé. Il y aurait un arrimage à faire pour éviter de travailler à deux niveaux.

Intervention 43.

Si le sous-comité s'adresse uniquement à la portion du Lac Mourier, je ne suis pas intéressé, mais si la problématique est adressée de manière globale avec la ville, peut-être.

M. Bourgeois demande s'il y a des gens qui sont intéressés à contribuer à ce projet et qui ont du temps à y consacrer. Il ajoute qu'il sent qu'il y a une ouverture, mais que s'il n'y a pas d'implication à court terme, il propose d'en rediscuter à nouveau à la prochaine rencontre. Il mentionne que de toute manière le suivi des plaintes est effectué en continu. M. Bourgeois demande si les travaux de la municipalité débiteront à l'été prochain et on lui répond que oui.

ACTION DE SUIVI 3 : VALIDER, À LA PROCHAINE RENCONTRE, LA POSSIBILITÉ D'AVOIR UN SOUS-COMITÉ POUR ADRESSER LA PROBLÉMATIQUE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

6. ACTIONS DE SUIVI ET MISES À JOUR

ACTION DE SUIVI 1 : RENCONTRE DU SOUS-COMITÉ

Cette action a été réalisée.

ACTION DE SUIVI 2 : CONTACTER M. YVON PAIEMENT

Cette action a été réalisée.

ACTION DE SUIVI 3 : CONTACTER LA BANQUE DE CANDIDATS QUI ONT MANIFESTÉ LEUR INTÉRÊT AU CES-CM

Cette action a été réalisée.

ACTION DE SUIVI 4 : FAIRE PARVENIR UN DOODLE POUR LA PROCHAINE RÉUNION

Cette action a été réalisée.

ACTION DE SUIVI 5: COMPARER LA PERFORMANCE AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS

Cette action a été réalisée. M. D'Anjou présente la comparaison des données des échantillonneurs (de type Hi-Vol) de Mine Canadian Malartic avec celles des données des échantillonneurs du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Il explique que ce sont les données des échantillonneurs Hi-Vol qui ont été utilisées dans les deux cas, afin d'avoir une même base de comparaison.

ACTION DE SUIVI 6 : RECEVOIR LES EXPLICATIONS DU RAPPORT CONCERNANT LE SAUTAGE DU 17 MAI 2019 À 15 H 20

Cette action a été réalisée, des explications ont été présentées aux membres lors de la présente rencontre. M. D'Anjou explique que certains secteurs dans la fosse amortissent moins les vibrations et que celles-ci sont plus propices à être ressenties dans la ville de Malartic. Les gens commencent à le ressentir quand un sautage se démarque par des vibrations plus élevées que les sautages précédents, et cela même si les vibrations mesurées sont à l'intérieur des normes.

ACTION DE SUIVI 7 : REMETTRE L'INFORMATION SUR LES INDEMNITÉS AUX MEMBRES DU CES-CM

Cette action a été réalisée.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 44.	
Le compte rendu n'a pas encore été mis en ligne.	Mme Brousseau répond qu'il sera mis en ligne le lendemain, la présente rencontre visait à l'adopter.
Intervention 45.	
Je n'ai pas reçu le compte rendu par courriel.	M. Bourgeois répond que celui-ci avait été envoyé au substitut pour le CREAT. L'adresse courriel d'envoi sera changée.
Intervention 46.	
Comment sont calculées les émissions de particules totales?	M. D'Anjou répond que dans sa recherche de données, il a relevé des données de différentes municipalités sur trois ans. Il a trouvé des concentrations plus basses et d'autres, plus hautes que celles de Mine Canadian Malartic. Ceci permet de mieux comprendre où les stations de MCM se situent par rapport aux stations du ministère. Effectivement on peut noter que les concentrations aux stations MCM sont situées entre les valeurs les plus faibles et les plus basses enregistrées aux stations du ministère.
Que représentent ces mesures (Tableau des concentrations en particules)?	M. D'Anjou explique que ce sont les données prises à intervalle de 6 jours aux deux stations de Mine Canadian Malartic, selon le protocole d'échantillonnage autorisé. Des poussières sont recueillies sur un filtre sur une période de 24 heures et le filtre est ensuite envoyé au laboratoire pour analyse.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Qu'est-ce qui explique l'augmentation de la concentration de particules entre 2017 et 2018 pour la mine Canadian Malartic?	M. D'Anjou explique qu'il y a deux types d'échantillonneurs : le BAM qui recueille les données en continu et le Hi-Vol qui recueille les données de manière ponctuelle. Sur le BAM, on ne voit pas l'augmentation, mais sur le Hi-Vol, si l'échantillon est pris aux six jours, c'est possible que lors de cet échantillonnage il y eût plus de poussières. Il est également possible qu'il y ait eu une augmentation des activités de la mine ou que ce soit un effet statistique. Il faudrait regarder la tendance pour le futur.

7. VARIA

Tenue de la rencontre en après-midi

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 47.	
Cela me convient pourvu que cela ne nuise pas à la participation de citoyens de Malartic.	C'est noté.
Intervention 48.	
Trois heures je trouve cela un peu long.	Mme Plouffe répond que la rencontre d'aujourd'hui semble vouloir se conclure dans les deux heures et demie. Elle demande si les participants sont disponibles en soirée.
Intervention 49.	
Pour les personnes-ressources, il est possible de s'adapter à l'horaire.	
Intervention 50.	
Je ne suis pas fonctionnelle le soir.	

Il est donc convenu de maintenir les rencontres en après-midi.

Nomination d'un porte-parole. M. Bourgeois explique le rôle d'un porte-parole qui consiste à représenter le comité lorsqu'il s'agit de s'exprimer en public, dans les médias par exemple. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire de prendre une décision aujourd'hui, mais que cela devrait éventuellement être évalué. Un membre suggère la candidature de M. Demers.

ACTION DE SUIVI 4 : REVENIR SUR LA NOMINATION D'UN PORTE-PAROLE À LA PROCHAINE RENCONTRE

8. REMERCIEMENTS ET PROPOSITION D'UN CALENDRIER DE RENCONTRES

M. Bourgeois remercie les membres pour leur participation. Mme Brousseau présente le tableau préliminaire des rencontres prévues pour 2020. La proposition de calendrier préliminaire prévoit la tenue de quatre rencontres statutaires. Elle explique que plusieurs dates ont été prédéterminées pour chaque rencontre, mais qu'elle enverra un sondage *Doodle* pour valider les dates qui correspondent le mieux avec la disponibilité de chacun des participants.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

Fin de la rencontre 14 h 25.

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Rendre compte des travaux du sous-comité embellissement au printemps 2020

Action de suivi 2 : Valider le niveau de bruit avec les citoyens qui résident près de la voie de contournement

Action de suivi 3 : Valider, à la prochaine rencontre, la possibilité d'avoir un sous-comité pour adresser la problématique de la circulation routière

Action de suivi 4 : Revenir sur la nomination d'un porte-parole à la prochaine rencontre

ANNEXE I
PLAN DE LA RENCONTRE

ANNEXE II

LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Mariette Brassard Gilles Théberge Annette Ménard	X X X	
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin	X	
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Luc Bossé, OBVAJ	X X	X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Mélanie Grégoire, L'Aile Brisée	X X	
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larrivière (Substitut)	X	X
Économique	Jean-Charles Bourret, Société de Développement économique de Malartic	X	
Santé publique	Poste à combler		
Éducation	Poste à combler		
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler		
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva		X
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	X	
Mine Canadian Malartic	Serge Blais, directeur général	X	
Mine Canadian Malartic	Normand D'Anjou, directeur environnement et développement durable	X	
Mine Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Mine Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	X	

SECTEURS	AUTRES
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur
Transfert Environnement et Société	Caroline Bergeron, rapporteuse

ANNEXE III

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Liste des préoccupations et des plaintes 2019 - CES-CM					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Nombre de suivis / Communications	Statut
Bris d'un pare-brise	PEM Travaux route 117	Route 117	19 juin 2019	11	Fermée 15 août 2019
Bris véhicule – alignement	PEM Travaux route 117	Rue Royale Entrée de ville	31 juillet 2019	8	Fermée 30 septembre 2019
Sautage 19 août 2019 15 h 54	Environnement Vibration	Secteur 1 Malartic	19 août 2019	5	Fermée 5 septembre 2019
Bruit nuit du 27 au 28 août 2019	Environnement Bruit	Secteur 2 Malartic	28 août 2019	4	Fermée 30 août 2019
Sautage 30 août 2019 11 h 09	Environnement Vibration	Secteur 2 Malartic	30 août 2019	3	Fermée 4 septembre 2019
Bris aile de voiture – pancarte de signalisation	PEM Travaux route 117	Secteur 1 Malartic	30 septembre 2019	7	Fermée 7 octobre 2019
Circulation à la sortie du site de la mine	Trafic routier	Secteur 5 Malartic	3 juillet 2019	3	Fermée 17 juillet 2019
Circulation à la sortie du site de la mine	Trafic routier	Secteur 5 Malartic	13 août 2019	5	Fermée 28 août 2019
Circulation route 117	Trafic routier	Route 117 Accès de chantier # 4	23 août 2019	4	Fermée 28 août 2019
Circulation route 117	Trafic routier	Route 117 Accès de chantier # 4	13 septembre 2019	5	Fermée 18 septembre 2019